



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260407-202603D045-DE
N° 202603D045
Date de transmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
31 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 0
Votants : 29

Date de la
convocation :
25 Mars 2026

L'an Deux Mil vingt six le trente et un Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Agnès DUPERRIER a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS – J. LEDUC – C. DULONG — L. MEURGUES- F. JANET - A. DUPERRIER - J. SCANDOLA — S. GUEDON - G. POCHON - TNP RUCÉL - C. SEMINARA – G. CABON – K. DOS PRAZERES – S. VILLEMONT – J. BERTHET – P. SALOMON – N. CHATAIN – D. OZANT – N. SANCAR – B. GLAIZAL - F. CANARD - S. BAUDIN – D. MILLOT – Jan BULTEZ-GOBERT

ABSENTS :

V. PEYROL a donné pouvoir à F. JANET
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I. DUBOIS
P. NOBLET a donné pouvoir à F. CANARD
R. MAGNY a donné pouvoir à S. BAUDIN

Domaine
Administration
générale
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DESIGNATION DES ELUS SIEGEANT DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

L'article L 2121-22 du C.G.C.T. permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle reflétant la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées devant disposer au moins d'un représentant.

Il est proposé de créer 11 commissions municipales, chacune composée de 10 membres dont deux sièges réservés aux Présidents et Vice-Présidents. Afin de respecter la représentativité du conseil municipal, 8 postes seront octroyés à la majorité et 2 à la minorité. Les membres du Conseil Municipal sont invités à faire part de leur souhait.

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne les membres suivants pour siéger dans les commissions, comme suit :

MEMBRES	Social	Jeunesse et Education	Culture	Associations	Urba, Environnement	Travaux	Communication et Vie Citoyenne	Vie économique et locale	Finances	C* Marché	Sécurité
Isabelle Dubois	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Fabien Janet			VP	X				X	X		
Veronique Peyrol			X	VP				X			VP
Sylvain Guedon					X						X
Celine Dulong					VP				X	X	
Jordan Scandola		X		X			VP				
Phuong Rucel		X				X			X	X	X
Julien Leduc	X	VP		X							
Agnes Dupierier	VP	X	X				X				
Bertrand Glaizal					X	X		X			
Isabelle Vaures								X	VP	VP	
Loic Meurgues			X			VP				X	
Christelle Seminara	X					X		X			X
Gaelan Pochon				X	X		X	VP			
Geraldine Cabon	X	X	X	X			X				
Pierre-Yves Garreau											X
Katy Dos Prazeres	X	X							X	X	
Sebastien Villemont					X	X					X
Jacqueline Berthet	X		X		X		X				
Pierre Salomon					X	X	X			X	
Nathalie Chatain			X	X					X		
Derya Ozant		X				X					X
Nahide Sancar	X						X	X	X	X	
Françoise Canard	X	X		X							
Simon Baudin								X	X	X	X
Dorine Millot			X	X	X	X					
Patrice Noblet					X	X			X	X	
Rebecca Magny	X						X	X			
Jan Bultez-Gobert		X	X				X				X

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 31 Mars 2026
 Le Maire,

Isabelle DUBOIS